

## AVIS PUBLIC



### APPROBATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1440-010, RV-1441-096 ET RV-1441-097 (zones tampons et modifications diverses)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté lors de la séance tenue le 18 août 2026 les règlements suivants :

#### RÈGLEMENT RV-1440-010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1440 SUR LE PLAN D'URBANISME CONCERNANT LES ZONES TAMPONS

Le Plan d'urbanisme de la municipalité est modifié par l'ajout de nouvelles zones tampons.

Les modifications introduites par ce règlement affectent le pôle industriel « Dion », aux limites du territoire de la ville de Mirabel situé au nord du chemin de la Côte Nord, ainsi que la zone d'expansion industrielle aux limites du territoire de la ville de Mirabel, située au nord-ouest du chemin de la Côte Sud.

#### RÈGLEMENT RV-1441-097 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES ZONES TAMPONS

Afin d'assurer sa conformité au Plan d'urbanisme modifié par le Règlement RV-1440-010 ci-haut décrit, le Règlement RV-1441 sur le zonage est modifié par l'ajout d'une précision relative à l'aménagement d'un espace tampon et par l'ajout d'exigences d'aménagement. Le règlement prévoit également l'assujettissement des zones I-2 526 et I-3 482 à l'obligation d'aménagement d'un espace tampon le long de la limite de propriété bordant le territoire de Mirabel.

#### RÈGLEMENT RV-1441-096 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE

Le Règlement RV-1441-096 a pour objet de modifier diverses dispositions présentant des enjeux d'application. Notamment, les modifications portent sur les sujets suivants :

- stationnement devant une portion de la façade avant d'une résidence;
- quais de chargement et de déchargement;
- superficie d'enseigne;
- norme d'affichage industriel;
- potager en cour avant.

Les règlements ont reçu l'approbation de la Municipalité régionale de Comté de Thérèse-De Blainville aux fins de leur conformité aux objectifs de son schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire. Ils entrent en vigueur à la date de la délivrance des certificats de conformité à leur égard, le 26 août 2026.

#### CONSULTATION

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au [boisbriand.ca](http://boisbriand.ca).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 2 septembre 2026.

La directrice et greffière,  
Service juridique et greffe

2026.53